

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :  
Affectation du résultat  
2023 des budgets annexes  
ZONES D'AMENAGEMENT  
et ZA BONSECOURS

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal  
24 mai 2024

-----  
SG-2024/06-06

Service financier :  
Fin2024.018

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le 10/07/2024

Par délégation du Maire  
de la DGS  
Caroline COESIER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 mai.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à Mme MONTIGNY, Mme POMMIER à Mme VIGNY, M. CAN à M. AHSAINÉ,

Absents excusés : MM. DETAMANTI, CHBABI,

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h44

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, du budget ZONES d'AMENAGEMENT

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte financier unique 2023 présente les résultats suivants :

- Un excédent d'exploitation de ..... 223 636.31 €  
- Un déficit d'investissement de ..... 834 524.43 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	
Excédent de fonctionnement ( 1068)	
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	223 636,31 €
Affectation du déficit d'investissement (D001)	834 524,43 €

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20240613-SG\_2024\_06\_06-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2024

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, du budget ZA BONSECOURS

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte financier unique 2023 présente les résultats suivants :

- Un excédent d'exploitation de ..... 331 380.32 €
- Un déficit d'investissement de ..... 313 640.98 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	
Excédent de fonctionnement ( 1068)	
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	331 380,32 €
Affectation du déficit d'investissement (D001)	313 640,98 €

Et ont signé les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme,



secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.